



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT numéro 171.1 modifiant le Règlement 171 relatif à la Délégation de pouvoir

Est par les présentes donné par la soussignée directeur général que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2026, le Conseil a adopté le Règlement 171.1 modifiant le Règlement 171 relatif à la Délégation de pouvoir

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité

Donné À Arundel ce 15 juillet 2026

Philip Toone
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Philip Toone, directeur général de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur le tableau d'affichage situé au 14, Route du Doctor Henry.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juillet 2026

Philip Toone
Directeur général et greffier-trésorier

PUBLIC NOTICE

Bylaw No. 171.1 modifying bylaw 171 regarding delegation of authority

The undersigned clerk hereby gives notice that:

At its regular meeting held on July 14, 2026, Council adopted Bylaw No. 171.1 modifying bylaw 171 regarding delegation of authority

A copy of this bylaw is available for consultation at the Municipal office located at 2 Village Street during normal business hours.

A copy of the bylaw is also available on the Municipality's website

Given at Arundel on July 15, 2026
Philip Toone
Clerk-Treasurer